

veolia rendement 2.



- ▶ **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾**
- ▶ **Durée d'investissement conseillée : 8 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ▶ **Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- ▶ **Éligibilité** : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- ▶ **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie de la formule donnée par Société Générale. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur et de son Garant Société Générale



THESAURUS
STRATÉGIES EN PATRIMOINE

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

veolia rendement 2.

L'investisseur est exposé à la performance positive ou négative de la seule action Veolia Environnement SA et ne bénéficie donc pas de la diversification du risque offerte par les indices de marché actions. Le remboursement du produit « veolia rendement 2 » est conditionné à l'évolution du cours de l'action Veolia Environnement SA dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Veolia Environnement SA). En cas de forte baisse de cette action de plus de 50% à la date de constatation finale, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'action jusqu'à -50%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'action Veolia Environnement SA (Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,74%).



► Caractéristiques du support veolia rendement 2

- **Une perte en capital à l'échéance** (le 5 avril 2022) si l'action enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 28 mars 2022.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 1 au semestre 15**, si la performance de l'action depuis la date de constatation initiale (le 28 mars 2014) est positive ou nulle à une des dates de constatation semestrielle.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 4% par semestre écoulé depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'action enregistre à l'échéance une performance supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,74%.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support « veolia rendement 2 », soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance (le 5 avril 2022) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « veolia rendement 2 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « veolia rendement 2 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.



► Avantages

- À l'issue des semestres 1 à 15, si à l'une des dates de constatation semestrielle, la performance de l'action depuis l'origine est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par semestre écoulé depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,74%. Ceci peut être considéré comme un avantage en cas de hausse de l'action sans dépasser +4% (exclu) par semestre écoulé depuis l'origine.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'action a baissé à la date de constatation finale de plus de 50% depuis l'origine.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance depuis l'origine de l'action est supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par semestre écoulé depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 164% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à 6,36%.

► Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 16 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,74%⁽¹⁾).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action. La performance d'une action dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'une action dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur SG Issuer et du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « veolia rendement 2 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de -50%.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 28 mars 2014 inclus et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Veolia Environnement SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement

► Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible dès le semestre 1

Du semestre 1 au semestre 15, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que la performance de l'action depuis la date de constatation initiale le 28 mars 2014 est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 4% par semestre écoulé depuis l'origine
(le Taux de Rendement Annuel brut maximum est de 7,74%)

Sinon, si la performance de l'action depuis la date de constatation initiale est négative, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, et **le produit continue**.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Veolia Environnement SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



► Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 28 mars 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'action depuis la date de constatation initiale (le 28 mars 2014).

CAS FAVORABLE : Si la performance de l'action est supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 5 avril 2022 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 4% par semestre écoulé depuis l'origine
(le Taux de Rendement Annuel brut est alors de 6,36%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si la performance de l'action est inférieure à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 5 avril 2022 :

La Valeur Finale⁽²⁾ de l'action
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action

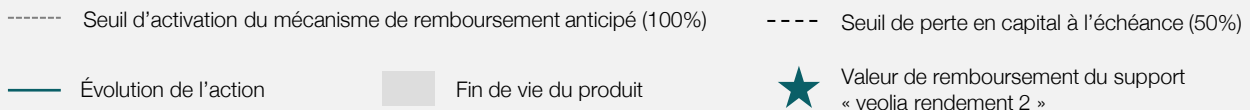
⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Veolia Environnement SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'action Veolia Environnement SA à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

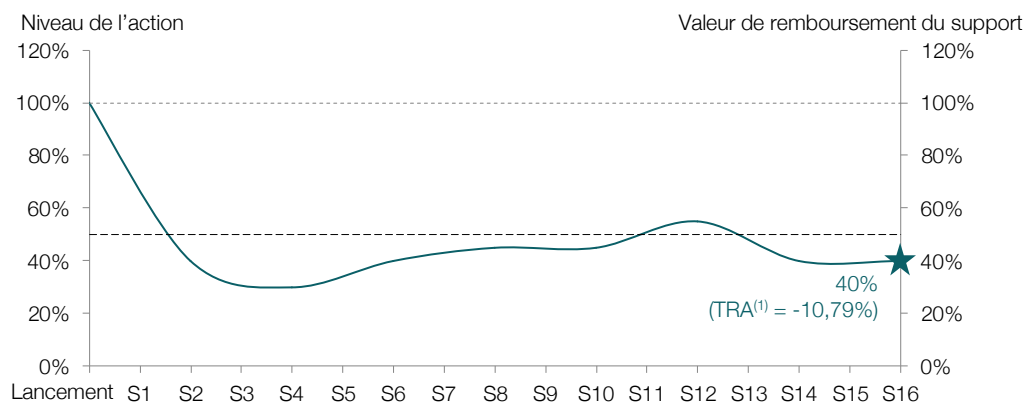


Illustrations du mécanisme de remboursement

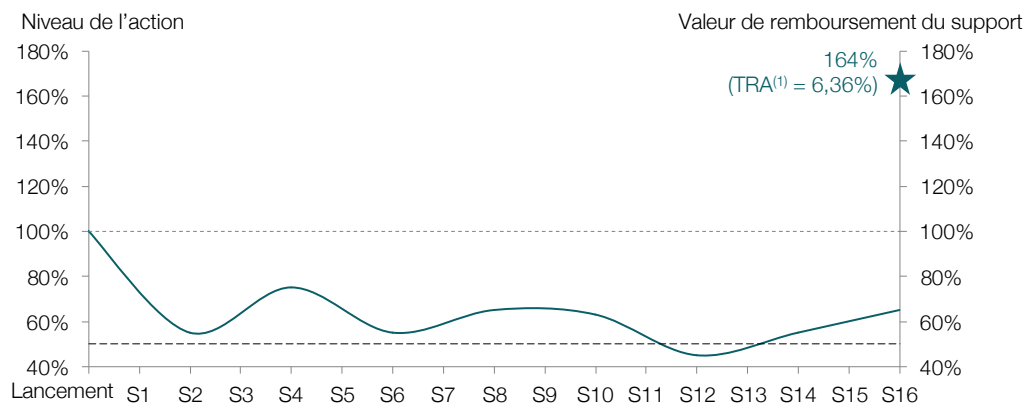
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



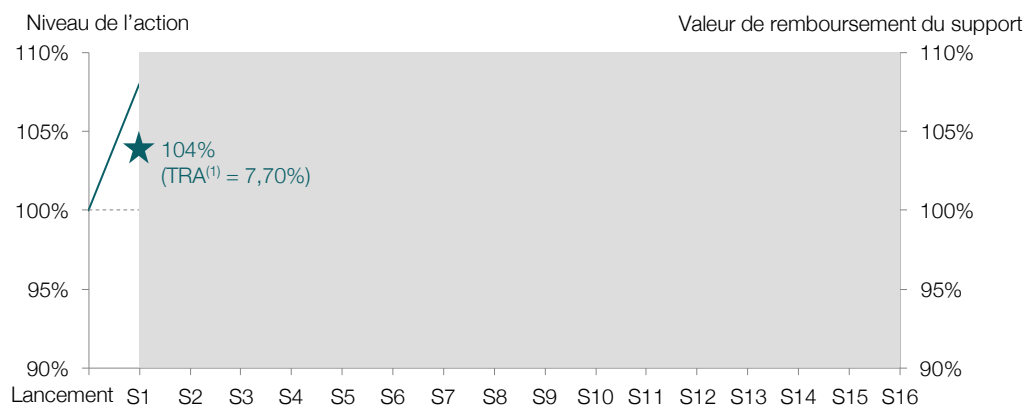
► Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



► Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



► Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme



⁽¹⁾ TRA : Taux de Rendement Annuel brut.



Le rendement du support « **veolia rendement 2** » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'action autour du seuil de -50%

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 1 au semestre 15, la performance de l'action est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 8 ans, l'action est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (-60%). **L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'action, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'action, soit -10,79%. La perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 1 au semestre 15, la performance de l'action est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 8 ans, l'action enregistre une baisse de 35% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par semestre écoulé depuis l'origine, soit 164% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 6,36%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -5,22% pour un investissement direct dans l'action.**

- À la première date de constatation semestrielle, la performance de l'action est positive depuis l'origine (+8%). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 4% par semestre écoulé depuis l'origine, soit 104% du capital initial. **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 7,70% contre un Taux de Rendement Annuel brut de 15,67% pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Veolia Environnement SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Informations

► Zoom sur l'entreprise Veolia Environnement SA

Leader mondial des services à l'environnement, Veolia Environnement propose des solutions sur-mesure axées sur la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la gestion énergétique. L'innovation, le sens du client, l'efficacité et l'engagement sociétal sont autant de facteurs clés du succès durable du Groupe. En 2012, Veolia Environnement compte plus de 220 000 collaborateurs répartis dans le monde entier.

Source : www.veolia.com

Création	Secteur	Notation S&P ⁽¹⁾	Notation Moody's ⁽¹⁾	Chiffre d'affaire	Excédent Brut d'exploitation	Dettes financières Nettes	Capitaux Propres
1853	Énergie	BBB	Baa1	29 438M€ en 2012 vs 28 576M€ en 2011	2 685M€ en 2012 vs 2 535M€ en 2011	11 454M€	9 126M€

⁽¹⁾ Source : Bloomberg, S&P et Moody's Credit Ratings au 16 décembre 2013

► Évolution de l'action Veolia Environnement SA



Source : Bloomberg, au 16/12/2013

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Fiche technique

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0011668029
Code eusipa	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg
Sous-jacent	Action Veolia Environnement SA (Code Bloomberg : VIE FP)
Éligibilité	Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,89% de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 09/01/2014 au 28/03/2014. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,50% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale le 28/03/2014
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	09/01/2014
Date d'échéance	05/04/2022
Dates de constatation semestrielle	28/03/2014 (initiale) ; 29/09/2014 ; 30/03/2015 ; 28/09/2015 ; 29/03/2016 ; 28/09/2016 ; 28/03/2017 ; 28/09/2017 ; 28/03/2018 ; 28/09/2018 ; 28/03/2019 ; 30/09/2019 ; 30/03/2020 ; 28/09/2020 ; 29/03/2021 ; 28/09/2021 ; 28/03/2022 (finale)
Dates de remboursement anticipé	07/10/2014 ; 09/04/2015 ; 06/10/2015 ; 06/04/2016 ; 06/10/2016 ; 05/04/2017 ; 06/10/2017 ; 09/04/2018 ; 08/10/2018 ; 05/04/2019 ; 08/10/2019 ; 07/04/2020 ; 06/10/2020 ; 08/04/2021 ; 06/10/2021
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération semestrielle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,88% du montant des Titres effectivement placés
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt



Informations importantes

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 7 janvier 2014, se rattachant au prospectus de base en date du 29 avril 2013, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-13640 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.





Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de comptes) : Les titres de créance peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Les caractéristiques de l'Instrument financier telles que décrites dans cette brochure ne sont pas celles de l'assureur, mais celles de l'Émetteur.



veolia rendement 2

Période de commercialisation jusqu'au 28 mars 2014

Éligibilité : Comptes titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Thesaurus
Parc de la Durance
235, rue louis de Broglie
BP 20450
13592 Aix en Provence Cedex 3
Tél. : +33 (0)8 10 04 60 84

Conseiller en investissement financier adhérent à la CNCIF
Numéro d'agrément : N°d382
www.thesaurus.fr

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit veolia rendement 2 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28 mars 2014.